



**Académie de
Bordeaux**

Le 19 juin 2020

**la Secrétaire académique
à
Madame la Rectrice
de l'Académie de Bordeaux**

Objet : manuels scolaires des lycées

Madame la Rectrice,

Je me permets de vous solliciter concernant la mise en place par le Conseil régional de la gratuité des manuels scolaires. J'avais eu l'occasion d'évoquer ce sujet lors de l'audience que vous nous aviez accordée le 18 février dernier.

Le conseil régional, sans aucune concertation, a lancé à la rentrée de septembre 2019 une politique d'attribution des manuels scolaires à tous les élèves des lycées, sans condition de ressources. La gestion de ces manuels était à la charge des fédérations des parents d'élèves, les établissements ayant pour unique mission la validation de l'inscription des élèves sur une plate-forme du Conseil régional.

Certains établissements n'ayant pas de fédération de parents d'élèves, A&I-Unsa avait alerté sur l'incitation du Conseil régional à faire prendre en charge cette mission par les personnels d'État des établissements. Une réunion d'A&I avec M. Nembrini et les services du Conseil régional le 17 février avait permis de rappeler que les manuels scolaires ne sont pas une mission attribuée aux personnels d'État et que les personnels administratifs ne l'accepteraient pas.

Pour autant, une réponse écrite en date du 11 juin de M. Jean-Luc Serment, de la Région Nouvelle-Aquitaine, à une fédération de parents d'élèves indique qu'une subvention va être attribuée aux lycées afin d'acheter les manuels manquant ou pour les nouveaux élèves pour la rentrée 2020-2021.

Le soutien aux familles ne peut se faire au détriment des droits des personnels d'État. La gestion des manuels scolaires en lycée n'est en rien comparable à celle des collèges. Le nombre d'élèves concernés ainsi que la multiplication des options entraîne de facto une gestion de plusieurs milliers de manuels à acheter, enregistrer, distribuer, récupérer, sans compter les nouveaux élèves, les manuels dégradés ou perdus. Certaines fédérations se sont d'ailleurs retirées du dispositif à ce titre. Ce travail qui prend plusieurs semaines aux fédérations des parents d'élève ne sera pas pris en charge par les personnels des EPLE, le SNPDEN étant sur la même ligne que celle d'A&I.

Nous attendons de votre part, Madame la Rectrice, que vous protégiez les condition de travail des personnels administratifs qui sont sous votre responsabilité et que vous rappeliez au président du Conseil régional le respect de nos statuts, de nos missions et de notre appartenance aux corps de l'État. Le Conseil régional, en nous attribuant des missions nouvelles, s'attribue une part de vos compétences.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette demande, veuillez agréer Madame la Rectrice, mes respectueuses salutations.

La Secrétaire Académique

Sandrine BRANA